

## Bujumbura "dénonce" un rapport transmis au Conseil de sécurité de l'ONU

@rib News, 28/02/2017 &ndash; Source Xinhua Le gouvernement burundais a dénoncé lundi le rapport transmis le 23 février au Conseil de sécurité des Nations Unies par le secrétaire général de l'ONU sur la situation au Burundi. Dans ce rapport, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, s'est dit "inquiet" des récents propos du président burundais Pierre Nkurunziza tenus fin décembre 2016 évoquant l'éventualité de briguer un autre mandat présidentiel à la future élection présidentielle de 2020.

Dans une conférence publique tenue le 30 décembre au chef-lieu de la province de Rutana (est), le président Nkurunziza a indiqué que "si le peuple burundais le demande", il pourrait se représenter à la prochaine élection présidentielle burundaise, attendue en 2020. Pour le secrétaire général de l'ONU, cela "risquerait d'intensifier la crise et saper les efforts consentis en vue d'une solution durable à la crise burundaise". Un communiqué signé Philippe Nzobonariba, secrétaire général et porte-parole du gouvernement burundais, indique que Bujumbura, "tout en se réjouissant du travail accompli de commun accord avec les Nations Unies particulièrement à partir du début des années 2000, regrette cependant qu'aujourd'hui, certains lobbies aux intérêts et positions avérés contre le Burundi semblent avoir la main haute sur certains organes des Nations Unies, jusqu'à influencer certains rapports". Le communiqué ajoute que le dernier rapport sur la situation au Burundi, destiné au Conseil de Sécurité de l'ONU et qui a été largement rendu public bien avant sa publication par les médias français, en constitue l'exemple le plus parlant. "Le gouvernement du Burundi voudrait rappeler à son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'ONU que l'auteur du rapport à savoir M. Jamal Benomar, a été officiellement désavoué par le gouvernement (burundais). Il ne peut donc pas, ne serait-ce que du point de vue moral, présenter un rapport neutre ou équilibré sur le Burundi", martèle le communiqué. Nommé en novembre 2015 au poste de conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU sur la résolution des conflits dont celui du Burundi, le diplomate britanno-marocain Benomar s'est vu récuser en octobre 2016 par le gouvernement du président Nkurunziza. Le 15 février dernier, pour justifier sa décision de ne pas envoyer de délégués au dialogue politique externe interburundais organisé du 16 au 18 février 2017 à Arusha (nord de Tanzanie), le gouvernement burundais a indiqué que la présence du diplomate Benomar sur la liste des invités, ne garantissait pas la sérénité des travaux. Le 21 février, par le biais de son ambassadeur aux Nations Unies Albert Shingiro, le gouvernement du président Nkurunziza, a réitéré sa requête portant remplacement au poste de conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU sur la résolution des conflits traitant du Burundi. Bujumbura a rappelé que le Conseil de sécurité est régi par des règles qui s'appliquent de manière égale et équitable à tous les Etats membres de l'ONU, dénonçant une "pratique du deux poids, deux mesures". L'ONU devrait considérer le Burundi comme un Etat souverain au même titre que ses autres membres et le traiter en tant que tel, insiste le communiqué en laissant entendre que "si aucun Etat n'est au-dessus des règles de l'ONU, c'est qu'aucun non plus ne peut être traité en dessous de celles-ci". Le gouvernement burundais a saisi l'occasion pour demander au Conseil de sécurité des Nations Unies, de le consulter pour la désignation du remplaçant du diplomate Benomar au poste de conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU sur la résolution des conflits traitant du Burundi. Pour le gouvernement burundais, c'est le remplaçant de l'ambassadeur Benomar qui devrait négocier avec les autorités burundaises, le projet d'accord sur le siège de l'Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies au Burundi.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});